

PECY - COMMUNE

Liste des délibérations de la séance du

13 septembre 2023

Président de la séance : Bruno GAINAND
Secrétaire de la séance : Alain RODRIGUES

Présents : Bruno GAINAND, Alain RODRIGUES, Eric BOYER, Laura DE BRITO, Peggy MARTINEL, Valérie TOUSCH, Florence TROISVALLETS

Représentés : Charles-Alexandre CARON de FROMENTEL représenté par Bruno GAINAND, Cédric DESPLATS représenté par Alain RODRIGUES, Séverine RÉGUÈME représentée par Rosaire SCALIA

Absents et excusés : Philippe JOLY, Solène NAUSSY, Gabriel VERCRUYSSSE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023
M14 - Décision budgétaire modificative n° 1
Avis du conseil municipal sur le projet de dissolution de l'Association Foncière de Remembrement
Affaires et questions diverses

Délibérations du conseil :

N° DE_2023_031 Approbation des décisions de l'assemblée du conseil municipal du 09/06/2023 (en application de l'article L 2121-15 du CGCT)

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 09/06/2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention des membres présents ou représentés

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09/06/ 2023

N° DE_2023_032 M14 - Décision budgétaire modificative n° 1

Monsieur le Maire informe

Que pour honorer une condamnation judiciaire par le tribunal administratif de STRASBOURG s'élevant à la somme de 4 136,95 € augmentée d'intérêts légaux et en raison d'approvisionnement insuffisant au chapitre 67, il faut procéder aux modifications d'inscriptions budgétaires suivantes :

GSE BUREAUTIQUE ayant fait faillite, le problème financier antérieur n'ayant pas été résolu par cette entité dans les délais impartis, GRENKE Location a mis au tribunal administratif de STRASBOURG la commune pour impayés de locations.

	Crédits ouverts	
	Diminution	Augmentation
D 6227 Frais d'actes, de contentieux	2 400,00	
D 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 800,00	
D 678 – Autres charges exceptionnelles		4 200,00

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, présents ou représentés, à 11 voix pour, 00 Voix contre, 00 Abstention,

Emettent un avis favorable à ces modifications d'inscriptions budgétaires.

N° DE_2023_033 Acceptation du transfert de l'actif et du passif de l'association foncière de remembrement de PECY suite à sa dissolution prochaine

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 04 juillet 2023, le président de l'Association Foncière de Remembrement de PECY a présenté aux services de l'état le projet de dissolution de l'AFR de PECY.

Lors de la prochaine tenue de l'assemblée délibérative de l'Association Foncière de Remembrement, ce point sera abordé.

Il devrait être décider de proposer à la commune que :

- Les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal
- L'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, présents ou représentés, à 11 voix pour, 00 Voix contre, 00 Abstention, acceptent et décident

- Que les équipements actuellement propriété de l'AFR de PECY soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R 123-16 du code rural
- Que les actif et passif de l'association soient versés à la commune
- De donner tout pouvoir à M le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'association foncière (parcelle agricole objet d'un bail à location à la SCEA VANDAELE) et à la reprise de l'actif et du passif
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et pour ce faire donne compétence à M Charles-Alexandre CARON DE FROMENTEL pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

N° DE_2023_034 Distribution d'eau potable : Interconnexion entre la commune de PECY et le réseau S2E77 - Autorisation d'engagement d'études de faisabilité

Il est exposé à l'assemblée que la commune de PECY souhaite, à l'avenir, être raccordée au réseau d'interconnexion du S2E77 pour alimenter le bourg et sécuriser l'ensemble de la distribution d'eau potable de la commune.

Pour ce faire, une étude est à prévoir ; elle consiste à définir le projet de raccordement du réseau d'eau potable communal au réseau d'interconnexion du S2E77 à partir de Jouy-le-Châtel.

Un devis pour cette prestation d'études a été établi par SETEC HYDRATEC pour un coût HT de 19 848,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, présents ou représentés, à 11 voix pour, 00 Voix contre, 00 Abstention,

Autorisent le maire

- à engager les études nécessaires consistant à définir le projet de raccordement du réseau d'eau potable communal au réseau d'interconnexion du S2E77 à partir de Jouy-le-Châtel.
- A accepter l'offre établie par SETEC HYDRATEC pour un coût HT de 19 848,00 €
- A engager cette dépense sur le budget eau et assainissement – imputation budgétaire 203

Affaire et questions diverses

EAU POTABLE En vertu de la délibération du 28 mai 2020 enregistrée à la sous-préfecture de PROVINS sous le n° 2020.07 le 08 juin 2020 décidant de donner mandat au maire en vue de la passation de marchés publics il a été pris décision le 24/08/2023, d'attribution du marché pour **travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable, Rue de Bois Garnier à la société TPRF pour un montant hors taxes de l'opération s'élevant à 90 453,71 €** (établissement dont l'offre avait été retenue, parmi les trois plis reçus dans les délais définis par l'appels d'offres, par la CAO réunie le 31 juillet 2023 ; **le chantier débute le lundi 18 septembre 2023**